

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

112772

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1358 Société : R.A. 11

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JABRI LAETIDIA

Date de naissance : 6/9/1965

Adresse : 9, Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca

CP 20100

Tél. : 06 13 2 94 4 9 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hassane MIR
Cardiologue
Bd. Alaa 79 Rue Jaber B. Hayane
Casablanca 20100

Date de consultation : AG 10/09/2012

Nom et prénom du malade : JABRI Rachida Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/04/22	C2 d'ECU		300,00	Dr. Hayane B. Hayane Radiologue 24, Rue Jaber B. Hayane Casablanca Tél. 05 22 26 42 12 Fax: 05 22 26 42 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet de Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE: 0920302 Pharmacie FOCAUL 27, Rue Moussa Ghou M'ssai Gauthier - Casablanca Tél: 05 22 26 42 12	19/4/22	32500

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ordre de service.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Docteur MIR HASSANE

Maladies du Coeur et des vaisseaux CARDIOLOGUE

Diplômé des Universités de Paris V et VI
Diplômé d'échodoppler cardiaque (Paris VI)

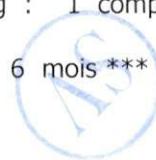
Casablanca, le : 19/04/2022

8780

Mme. JABRI Rachida

NEBILET 5 mg : 1 comp. par jour le matin

*** Q.S.P. 6 mois ***



Pharmacie FOUCAL
27, Rue Moussa Ben K 'issa
Gauthier - Casablanca
Tél : 05 22 26 42 12

8780
525. 09

Dr. Hassane MIR
Cardiologue
Bd. Anfa 79 Rue Jaber B. Hayane
Tél : 05 22 22 21 34 / 05 22 13 52 09

Adresse : N° 79 rue Jaber Ben Hayane, Bd ANFA
(en face de la commune Sidi Beyout), CP 20020, Casablanca

Bur : 0522222134 -0520070709 Bur mobile : 0664514961 Urgences : 0661 13 83 31
ICE : 00168117200008 INP : 091113209 - Email : cabinetmir@gmail.com

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 87DH50

V136132/01

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 87DH50

V136132/01

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 87DH50

V136132/01

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 87DH50

V136132/01

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 87DH50

V136132/01

Dr H assane MIR

Nom : JABRI RACHIDA

Sexe : Femme Clinique

Age : 67Y Lit:

SN: 0002998 Servi:

Date: 19/04/2023 à 14:27:40

P = 60

Fréquence :	1000 Hz	Intervalle PR	209 ms
Temps d'échantillon	19 s	Intervalle QT	415 ms
HR:	61 bpm	Intervalle QTc	418 ms
Intervalle P	120 ms	Axe P	-10,2°
Intervalle QRS	75 ms	Axe QRS	22,9°
Intervalle T	210 ms	Axe T	25,8°

Prompt:

ECG normal

Dr. Hassane MIR
 Cardiologue
 Bd. Anfa 79 Rue Jaber B. Hayane
 Tel: 0522 22 21 34 / 58 - Casablanca
 Tel: 0522 22 21 34 / 58 - Casablanca
 021113209

Signature du médecin : Dr Hassane MIR

